

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022 A 20H15

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers		
		En exercice	Présents et représentés	Votants
09/03/2022	09/03/2022	19	19	19

En application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Andouillé, étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Madame BLANCHARD Brigitte - Madame BRIDIER Claudine - Monsieur COULON Louis - Madame FOUQUET Rachel - Monsieur GAUDIN Olivier (à partir de 21h05)- Monsieur GENDRON Hervé - Monsieur GOUGEON Yohann - Madame GUICHARD Virginie - Monsieur HANGOUET François-Noël - Monsieur JAMELIN Olivier - Monsieur LEMAITRE Bertrand - Madame LEPRETRE Françoise - Madame LETERRIER Sophie - Madame MARECHAL-THOMAS Karine - Madame MONNIER Marianne - Madame RICOULT Séverine - Monsieur ROULAND Bruno

PRESIDENT DE SEANCE : Monsieur LEMAITRE Bertrand, Maire,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GENDRON Hervé

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur HURAUPT Patrice représenté par Madame LETERRIER Sophie
Monsieur GARNIER Sacha représenté par Madame MONNIER Marianne

ABSENTS : Monsieur GAUDIN Olivier (jusqu'à 21h05)

2022_03_17_01A Approbation du procès-verbal

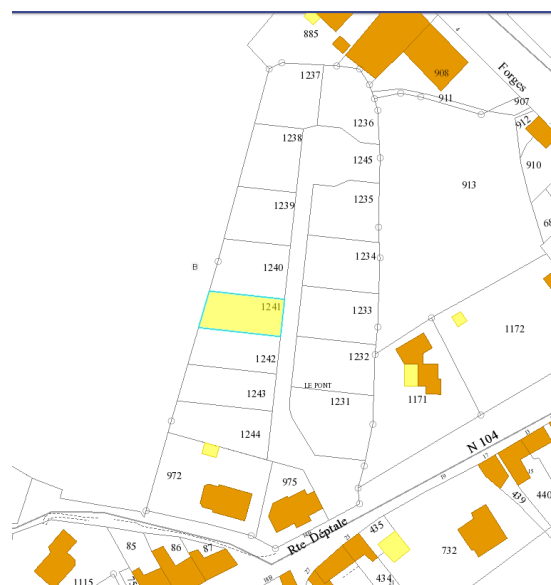
Le procès-verbal de la réunion du 24 février 2022 est lu au conseil municipal.

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix**

— **APPROUVE** le PV du 24 février 2022

2022_03_17_01B DECISIONS DU MAIRE**Décision n° 2022-04**

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur **la parcelle cadastrée section B n° 1241 sise 7 rue du Ruisseau – 53240 Andouillé** transmise par Maître FOFANA Alicia.



2022_03_17_01C Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

- Suppression du point suivant : Crédits scolaires
- Ajout du point suivant : Demande de subvention DETR

**Après avoir pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix,**

– **AUTORISE** M. le Maire à modifier l'ordre du jour

2022_03_17_02A ENSEMBLE DES BUDGETS - Approbation des comptes administratifs – Exercice 2021

M. Bertrand LEMAITRE, maire, s'étant retiré conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a élu à la présidence de la séance Marianne Monnier, adjoint au maire,

Après avoir entendu l'exposé de Marianne Monnier,
Délibérant sur le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2021 dressé par Monsieur Bertrand LEMAITRE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention sur 18 voix**

- **APPROUVE** les comptes administratifs pour l'exercice 2021 :

- du budget principal de la Commune,
- du budget annexe lotissement du haut bourg,
- du budget annexe lotissement du val de l'Ernée
- du budget annexe lotissement de la Grange

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE						
2021		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	2 663 803,71	2 424 359,71	239 444,00	449 599,58	689 043,58
	Section d'investissement	904 809,17	811 997,18	92 811,99	- 530 429,70	- 437 617,71
Reste à réaliser	Section d'investissement	147 504,47	190 463,66	- 42 959,19	-	-

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HAUT BOURG						
2021		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	667 274,28	419 559,29	247 714,99	- 2 618,76	245 096,23
	Section d'investissement	72 046,84	745 867,84	- 673 821,00	563 448,93	- 110 372,07

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU VAL DE L'ERNEE						
2021		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	- 21 427,28	- 21 427,28
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00	60 153,02	60 153,02

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GRANGE						
2021		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	35638,24	27641,06	7997,18	69 464,06	77 461,24
	Section d'investissement	27641,06	0,00	27641,06	- 27 641,06	-

2022_03_17_02B ENSEMBLE DES BUDGETS - Approbation des comptes de gestion - exercice 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'Exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer par vote à mains levées,

Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix

- **DECLARE** que l'ensemble des comptes de gestion de la commune d'Andouillé dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022_03_17_02C – ENSEMBLE DES BUDGETS - Affectation des résultats - exercice 2022
--

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Budget principal

Excédent de fonctionnement reporté : 002	208 466,68
Excédents de fonctionnement capitalités : 1068	480 576,90
Déficit d'investissement reporté : 001	- 530 429,70

Lotissement du Haut bourg

Excédent de fonctionnement reporté : 002	245 096,29
Déficit d'investissement reporté : 001	- 110 372,07

Lotissement du Val de l'Ernée

Excédent de fonctionnement reporté : 002	60 153,02
Déficit d'investissement reporté : 001	- 21 427,28

Lotissement de la Grange

Excédent de fonctionnement reporté : 002	77 461,24
Déficit d'investissement reporté : 001	-

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

2022_03_17_02D VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2022
--

Le conseil municipal d'Andouillé,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu le budget primitif d'Andouillé
Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Les taux d'imposition pour l'année 2021 étaient les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	46,26 %,	(dont taux départemental 19.86%)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	45,57 %	

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **FIXE** Les taux d'imposition pour l'année 2022 sont les suivants :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,26 %,
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,57 %

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**2022_03_17_02E ENSEMBLE DES BUDGETS - Adoption du budget primitif
exercice 2022**

Après avoir entendu le rapport présenté par Bertrand Lemaitre, Maire, et en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer par vote à mains levées,

Par 17 voix « pour », 0 voix « contre », 2 abstentions (madame LETERRIER), sur 19 voix,

- **ADOPTE** le budget primitif de la commune (budget principal) pour l'exercice 2022.
- **ADOPTE** le budget annexe lot de la Grange pour l'exercice 2022.
- **ADOPTE** le budget annexe lot de l'Ernée pour l'exercice 2022.
- **ADOPTE** le budget annexe lot du haut bourg pour l'exercice 2022.

Ces budgets se présentent de la manière suivante :

Commune	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 946 354,68	1 562 723,93
Recettes	2 946 354,68	1 562 723,93

Lotissement de la Grange	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	107 252,24	-
Recettes	107 252,24	-

Lotissement de l'Ernée	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	77 693,02	21 427,28
Recettes	77 693,02	21 427,28

Lotissement du haut bourg	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	890 021,05	833 389,83
Recettes	890 021,05	833 389,83

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	29/03/2022
Publication le :	29/03/2022

2022_03_17_03 CREDITS MIS A LA DISPOSITION DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur JAMELIN Olivier, maire-adjoint, responsable de la commission culture, présente la répartition des crédits budgétaires pour la bibliothèque.

Les crédits comprennent un budget pour l'acquisition de livres et les abonnements calculé par rapport au nombre d'habitants :

	€/habitant	Population légale	Budget accordé	Réalisé
2020	2,34 €	2328	5 447,52 €	5 133.25 €
2021	2,36 €	2346	5 536,56 €	5532.49
Proposition 2022	2.40 €	2369	5685.60 €	

Et un budget annexe pour les documents sonores, les frais de formation agents et bénévoles, les Consommables et l'animation de la bibliothèque :

	Budget accordé	
2020	4 256.70 €	2 788,96
2021	4 300.00 €	739.62
Proposition 2022	4 300.00€	

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **VALIDE** les crédits mis à disposition de la bibliothèque en 2022 de la manière suivante :
- Budget pour l'acquisition de livres et les abonnements : 5 685.60€
 - Budget annexe pour les documents sonores, les frais de formation agents et bénévoles, les Consommables et l'animation de la bibliothèque : 4 300.00€

**2022_03_17_04 FORFAIT COMMUNAL ACCORDE A L'ECOLE PRIVEE DU SACRE-CŒUR
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2022**

Délibération reportée

2022_03_17_05 RD115 – choix d'un prestataire

Monsieur Bruno ROULAND, adjoint au Maire, présente au conseil municipal le devis de la société EUROVIA concernant les travaux d'aménagement de la RD115, pour un montant de 35 285.70€HT.

Il rappelle qu'il s'agit d'une opération menée en parallèle de la communauté de communes de l'Ernée et du conseil départemental de la Mayenne. Opération présentée et validé par la commission travaux.

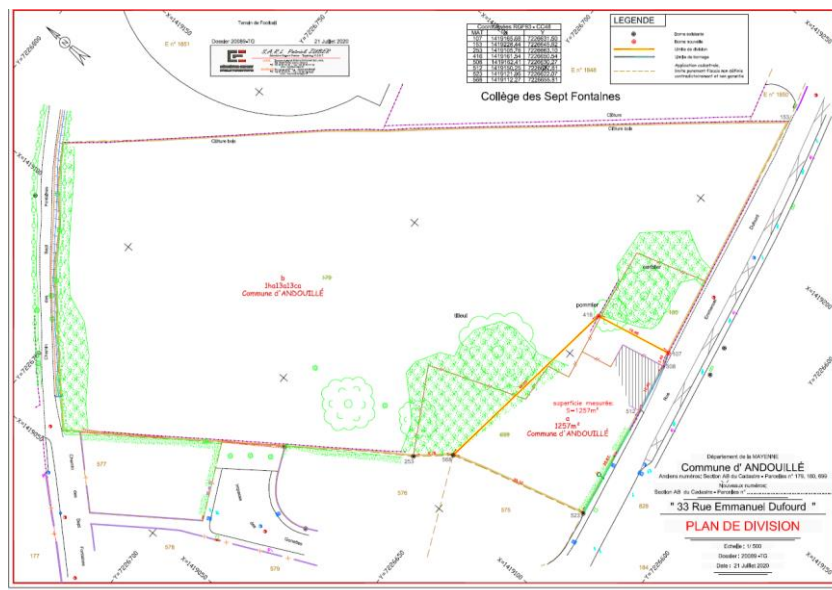
**Après avoir pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix,**

- **RETIENT** le devis de la société EUROVIA concernant les travaux d'aménagement de la RD115, pour un montant de 35 285.70 € HT
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer les actes d'engagement et tout document s'y rapportant

2022_03_17_06 CESSION DE TERRAIN

Monsieur ROULAND Bruno, adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que Monsieur BILE, société HOLGAS, a fait connaître son intention d'acquérir la parcelle AB 999.

Il est précisé que cette opération de cession porte sur un terrain qui n'a pas été acquis ou aménagé par la commune en vue de sa revente, et rentre dans le cadre du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif.



Il est demandé au conseil municipal d'aliéner une surface de 11 313 m² au prix de 5€/m², soit 56 565 €.

Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté pour qu'un aménagement de qualité soit réalisé par le constructeur (gestion des eaux, liaisons piétonnes et aménagements paysagers)

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour la cession.

**Après avoir pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstentions, sur 19 voix,**

- **DECIDE** de céder la parcelle AB 999 d'une surface de 11 313 m² au prix de 5€/m², soit 56 565 €, à la société HOLGAS
- **DECIDE** que les frais seront à la charge de l'acheteur
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes de cession

2022_03_17_07 CONVENTION ANNUELLE POUR LE FONCTIONNEMENT ET LA GESTION DE LA FOURRIERE

Monsieur LEMAITRE Bertrand, Maire, présente la convention suivante :

- **Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière avec la SPA de la Mayenne**

**Après avoir pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Invité à se prononcer par vote à mains levées,
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix,**

- **ADOpte** la convention ci-annexée
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention

2022_03_17_08 Agrandissement de l'espace périscolaire – demande de subvention

Madame Monnier Marianne, adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement de l'espace périscolaire.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il pourrait solliciter une subvention auprès de l'Etat sur les crédits de la D.E.T.R. 2022, au titre de la rénovation, restructuration et extension des bâtiments scolaires (écoles, restaurant scolaires, locaux périscolaires)

1 - Description détaillée projet :

La commune d'Andouillé fait partie de la communauté de communes de l'Ernée et constitue le 2ème pôle d'attractivité de ce territoire.

Forte d'une population de 2400 habitants, dotée d'équipements structurants tels que collège, écoles, services de santé, commerces, artisanat et d'un tissu associatif dynamique (50 associations), elle joue pleinement son rôle de pôle secondaire (ou bourg-centre) entre Ernée et Laval.

Sa proximité avec Laval, en 2ème couronne, en fait une commune attractive en termes d'installations de jeunes familles qui trouvent sur place l'ensemble des services pour y vivre en totale harmonie.

Depuis de nombreuses années, la volonté constante des conseils municipaux en place a été de développer les équipements nécessaires à l'évolution de notre population tout en préservant un cadre de vie de qualité. Ce qui se traduit par une tension sur le marché de l'immobilier et une croissance de la population.

Les aménagements récents de lotissements (29 + 10 parcelles en accession à la propriété, et 5 logements locatifs), d'un village des aînés, d'une supérette et d'une maison médicale regroupant tous les professionnels de santé dynamisent la démographie de notre commune qui se traduit dans une augmentation continue du nombre d'enfants dans les écoles et dans les services périscolaires. Ainsi, ce sont plus de 800 élèves qui fréquentent chaque jour les établissements scolaires installés dans notre commune.

LE PROJET 2022

En 2018, un nouvel espace périscolaire a été ouvert afin de remplacer quatre bâtiments préfabriqués qui étaient devenu trop vétustes et très énergivores. Ce nouvel espace recherchant la plus grande polyvalence des locaux, était adapté aux activités des services périscolaires, aux besoins scolaires (motricité) et à la restauration scolaire (A.L.S.H., école).

Cet espace A.L.S.H comprend : 4 salles d'activités de loisirs, complétées par un dortoir, 1 bureau, 1 salle de préparation et de stockage, 1 infirmerie, des locaux sanitaires et des locaux techniques (ménage, électricité).

Il intègre aussi un espace de restauration composé principalement d'une salle à manger, d'un coin pour la préparation des repas, des locaux pour la plonge, un local poubelles, des vestiaires et un espace réception.

N.B. : la commune a mutualisé la fourniture des repas avec le Conseil Général de la Mayenne. Une convention passée avec le Collège des 7 Fontaines assure la fourniture quotidienne des repas, y compris pendant les A.L.S.H. Il n'y a donc pas de préparation de repas sur place, mais seulement des livraisons et un dressage à assurer.

Une salle de motricité complète le bâtiment pour accueillir les activités de l'A.L.S.H. et de l'école maternelle toute proche.

En parallèle, il a été décidé d'accueillir dans ce nouvel équipement, l'ensemble de la restauration scolaire, alors qu'il n'avait été conçu au départ que pour accueillir les enfants de l'école maternelle et de l'ALSH.

En effet, l'ancienne cantine a été plus rapidement que prévu désaffectée au vu d'une détérioration rapide du bâtiment qui l'accueillait

Au vu du développement de la commune, des écoles (scolarisation accrue d'enfants des communes extérieures) et le développement du service enfance-jeunesse (près de 90 enfants accueillis le mercredi et chaque jour de vacances scolaires contre 50 accueillis en 2018 et près d'une centaine de repas supplémentaires servis chaque midi par rapport à 2018), le conseil municipal a décidé d'agrandir l'espace périscolaire afin de répondre aux besoins, tout en respectant les normes actuelles en termes de surface, de confort et de sécurité.

De plus les mesures de distanciations appliquées dans le cadre de la crise sanitaire, ont conforté les élus dans leur décision d'agrandissement afin de modifier les flux de circulations de l'établissement, renforcer les espaces de lavage de mains.

Le projet comprend :

1 salle divisible de 124.5m² permettant en période scolaire d'accueillir les enfants de maternelle au restaurant scolaire et d'offrir 2 salles d'activités pendant les vacances scolaires. Cette salle sera pourvue d'un sas d'entrée équipé de lave-mains permettant de raccourcir les flux pour l'activités de restaurations scolaires.

1 sanitaire à destination des élèves de maternelle pour renforcer la dotation du bâtiment

1 local de plonge et son rangement pour remplacer celui actuel qui est devenu trop petit

Le renforcement en lave mains d'une salle de restauration primaire

Ce projet insistera sur l'intégration des flux de circulation pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de la mise en place des mesures sanitaires

Le coût prévisionnel de l'opération qui aura lieu en 2022 s'élèvent à

Poste de dépenses	
APS	511 000€HT
Honoraires maîtrise d'œuvre	50 000€HT
Total HT	561 000.00€HT

Plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Maitrise d'œuvre et études	50 000,00 €	DETR	224 400,00 €	40%
Travaux	511 000,00 €		56 100,00 €	10%
		Fond régional pour la ruralité	€	10%
		CAF	€	10%
		<i>Total des aides</i>	336 600,00 €	60%
		autofinancement	224 400,00 €	40%
TOTAL	561 000,00 €	TOTAL	561 000,00 €	100%

Echéancier prévisionnel :

Début des travaux : juillet 2022

Fin des travaux : août 2023

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer par vote à mains levées,

Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix,

- **APPROUVE** le projet
- **DECIDE** de lancer l'opération
- **APPROUVE** le Plan de financement
- **RETIENT** le calendrier prévisionnel
- **SOLLICITE** une subvention sur les crédits de la DETR 2022 au titre au titre de la rénovation, restructuration et extension des bâtiments scolaires (écoles, restaurant scolaires, locaux périscolaires), d'un montant de 224 400,00 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.